



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 17 juillet 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de situation COVID-19 de la semaine du 10 au 17 juillet en Guadeloupe

Pour la semaine du 10 au 17 juillet, 5 nouveaux cas (importés par avion) ont été enregistrés, ce qui porte à **195** le nombre de cas cumulés de coronavirus confirmés par tests PCR en Guadeloupe. **Depuis le vendredi 10 juillet, 2 033** tests supplémentaires ont été réalisés en ville et à l'hôpital, avec un nombre total de **13 571** tests réalisés sur le territoire. **172 personnes sont déclarées guéries par les infectiologues.**

La Guadeloupe n'a pas accueilli cette semaine de nouveaux patients guyanais mais les échanges restent permanents avec les autorités sanitaires et préfectorales.

Le décret du 10 juillet 2020 précisant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de la sortie de l'état de l'urgence sanitaire est paru. La directrice générale a précisé les modalités de mise en œuvre de ce décret dans le domaine de la santé. Il entre en vigueur le 18 juillet en sus des mesures de vigilance et de précaution en place.

Le bulletin épidémiologique de Santé Publique France (avec des données arrêtées au 16 juillet) confirme une circulation faible du virus sur la Guadeloupe avec des taux d'incidence et de positivité très faibles. Il relève aussi la nécessité de conserver la plus grande vigilance et réactivité dans la surveillance à raison de la reprise des vols commerciaux réguliers.

- **Pour les vols en provenance de l'hexagone** : Les passagers n'auront plus à justifier un motif impérieux mais devront obligatoirement présenter à compter du 18 juillet 2020 un test négatif daté de 72h et se munir d'une attestation sur l'honneur. Le port du masque est également requis.

- **Pour les vols depuis les Antilles françaises** (Saint-Martin, saint Barthélemy et Fort de France) : il n'y a plus de motifs impérieux, le test n'est pas obligatoire mais le port du masque est requis dans l'avion.

- **Pour les vols depuis la Guyane** : le motif d'ordre impérieux est maintenu et la production d'un test PCR négatif de 72 h, et le port du masque est également demandé. Une septaine est à réaliser à l'arrivée et le test à J+7 est fortement recommandé.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



N° vert : 0 800 130 000

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ARS continue de suivre avec vigilance les indicateurs de suivi mis en place pour la surveillance du déconfinement.

- L'incidence qui mesure le nombre de personnes positives au COVID-19 sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine. Deux seuils sont fixés, un seul de vigilance à 10/100 000 habitants et un seuil d'alerte à 50 /100 000 habitants. Un taux d'incidence élevé traduit le développement de clusters ou une circulation virale active. La Guadeloupe se situe toujours en dessous du seuil de vigilance avec une incidence égale à **1,27 /100 000 habitants**.

- Le taux de positivité qui mesure le nombre de personnes détectées COVID-19/nombre de tests réalisés sur une semaine. Il doit être en deçà de 10% pour que l'indicateur reste au vert. C'est le cas de la Guadeloupe avec un taux de **0,34 %**.

- Le facteur de reproduction du virus (R) représente le nombre moyen de personnes qu'une personne infectée peut contaminer. La variation du R dépend du comportement de chacun et chacune d'entre nous. Il n'est pas calculable de façon fiable statistiquement en raison d'un nombre de cas insuffisants sur la dernière semaine mais il est proche de zéro. Le faible nombre de cas uniquement importés témoigne du respect des mesures barrières par la population.

- 1 guyanais est encore actuellement hospitalisé dans le service de réanimation du CHUG et 3 dans le service de maladies infectieuses et tropicales.

La plateforme RIPOSTE COVID-19 poursuit activement son rôle de déploiement du dispositif d'enquête afin d'identifier au plus tôt et stopper toute éventuelle chaîne de contamination et ainsi éviter l'apparition de clusters. 486 appels ont été reçus par la plateforme et RIPOSTE a passé 549 appels en rapport avec les dispositifs de suivi et de conseil sur la réalisation des tests PCR. 16 appels ont été effectués dans le cadre du suivi du contact tracing.

L'épidémie de COVID-19 ne doit pas nous faire oublier la dengue qui est toujours présente : détruisons nos gîtes larvaires !

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



N° vert : 0 800 130 000

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971